



MAIRIE de CHOISY-LA-VICTOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°202-006 **Arrêté portant restriction de circulation** **et occupation du domaine public**

Le maire de la commune de Choisy-la-Victoire,

Vu le Code de la Route,

Vu le code pénal,

Vu les articles L 2212-1, à L 2212-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière,

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifiée relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière livre I – huitième partie – signalisation temporaire, pris en vertu de son article 1^{er} et approuvé par arrêté ministériel en date du 6 novembre 1992,

Considérant que pour permettre l'épreuve de cyclisme sur route sur la RD111 (Grande Rue) et la RD111e (rue Neuve) à Choisy-La-Victoire (Oise) qui aura lieu le 06/04/2026 de 12h à 19h00 et sur demande de l'association AC Catenoy sise à Catenoy (Oise),

ARRÊTE

Article 1^{er}. – l'épreuve de cyclisme sur route sur la RD111 (Grande Rue) et la RD111e (rue Neuve) à Choisy-La-Victoire (Oise) aura lieu le 06/04/2026 de 12h à 19h00 et sur demande de l'association AC Catenoy sise à Catenoy (Oise).

Article 2. - La circulation sera interdite en sens inverse de la course (sens de la course : entrée rue Neuve venant de Sacy-Le-Grand vers la Grande Rue) et le stationnement sur la chaussée sera interdit de 12h à 19h00.

Article 3. - La signalisation réglementaire sera mise en place par l'association AC Catenoy.

Article 4. - Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie.

Fait à Choisy-la-Victoire, le 23 février 2026

Le Maire,
Brigitte PARROT



Publié le 23/02/2026

Mis en ligne le 23/02/2026